

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT
HERAULT
ARRONDISSEMENT
LODEVE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 16 septembre 2024

**Commune de
PAULHAN**

N° 2024/09/04

Date de la convocation	09/09/2024
	<u>Exprimés</u> : 23
Présents : 17	Pour : 23
Absents : 04	Contre : 0
Représentés : 06	Abstention : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le seize septembre,
Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances à dix huit heures trente, sous la présidence de Claude VALERO, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : MM. VALERO Claude, RICARD Christine, ROYON Sophie, ALEIX Bertrand, BONSIGNORI Vincent, GAVINET Isabelle, GUERIN Grégory, BOUISSON Mylène, GASC Carine, JAURION Léon, GASC Georges, CAPELLE Laetitia, LAMBERT Véronique, AMMARI Hanane, LAMBERT Marcel, DJUROVIC Aleksandra, HEREDIA Fabienne.

Etaient Absents : MM. GARIN-MICHAUD Gérard, ROIG José, NOUGOUM Mohamed, JAM Thierry.

Procurations : - Mme DAVIT Hélène à Mme AMMARI Hanane
- Mr GAUBERT Guy à Mr GUERIN Grégory
- Mme LABORDA Véronique à Mr LAMBERT Marcel
- Mr BIROUSTE Pascal à Mr JAURION Léon
- Mr SEBASTIAN David à Mme LAMBERT Véronique
- Mme RODES Magali à Mr VALERO Claude

Objet : Modification du tableau des effectifs – création d'un poste adjoint administratif principal 1ere classe titulaire temps non complet (28/35^{ème})

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20240916-2024-09-04-DE
Date de télétransmission : 18/09/2024
Date de réception préfecture : 18/09/2024

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient de modifier le tableau des effectifs.

Il propose de ce fait la création du poste suivant :

FILIERE	GRADE	POSTE
ADMINISTRATIF	Adjoint administratif principal 1ere classe Titulaire	1 poste temps non complet 28/35eme

Oui l'exposé de son rapporteur,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide d'adopter le tableau mentionné ci-dessus.

Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à accomplir toutes les démarches administratives relatives à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

Le Maire : Claude VALERO



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20240916-2024-09-04-DE
Date de télétransmission : 18/09/2024
Date de réception préfecture : 18/09/2024